

**REUNION du BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2011 à 18 H 30**

1 – LA SEANCE ET L'ASSEMBLEE

Nombre de conseillers en exercice : 17
Date de la convocation : 18 JANVIER 2011
Début de séance : 18 H 30
Fin de séance : 20 h 00
Nombre de votants : 11

PRESIDENT de SEANCE : Jean Pierre GERARD, Président

MEMBRES PRESENT(E)S 11/17	MMES : D. FRANCOIS - C. HEBERT - C. QUIGNON. MM : J.P. GERARD – D. POUCHAIN - C. TRIPLET - P. LEFEVRE – G. LEJUSTE - E. FOIREST - J.C. PRADEILHES - D. SOUFFLET
MEMBRES EXCUSE(E)S 05/17	Mme : MM. : G. BRIATTE – M. CHOISY - . CLABAULT – C. HERTOUT - C. WYTTYNCK
MEMBRES ABSENT(E)S 01/17	Mme : - J. RICQUER M. :
LE QUORUM REQUIS (11/17) EST ATTEINT, L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-17 DU C.G.C.T.	

2 – L'ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte administratif 2010 ;
- 2 – Subventions au titre du C.I.D.T ;
- 3 – Avenant au marché déchetterie ;
- 4 – Contrat Adelphe ;
- 5 – Indemnités de conseil au comptable du trésor ;
- 6 – Demande de construction d'un hangar sur l'aérodrome ;
- 7 – Convention télé assistance ;
- 8 – Préparation D.O.B. ;
- 9 – Marché voirie 2011 ;
- 10 – Questions et informations diverses

3 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du C.G.C.T. à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur P. Lefèvre est désigné pour remplir cette mission.

Sous réserve de la confirmation par le compte de gestion du receveur communautaire pas encore transmis à la collectivité, le C.A. 2010 dégagerait un excédent d'environ 737 000 €.

Le C.A. 2009 présentait un excédent de 1 000 029.61 €, soit une différence d'environ 263 000 € en moins.

La différence s'explique en majorité avec les dépenses suivantes :

+ subvention à la société Matines.....	30 000 €
+ remboursement de loyers aux U.P.P.....	53 000 €
+ reste à financer du bassin versant d'Assainvillers.....	96 000 €
+ acquisition de matériel pour la piscine.....	37 000 €

	216 000 €

Ne sont pas inclus dans ces dépenses exceptionnelles les 30 000 € de l'opération « nids de poule » puisque celle-ci est amenée, très certainement, à devenir une charge courante.

Sur ce résultat reste à percevoir le solde de la subvention de l'Etat pour les travaux du bassin versant d'Assainvillers, soit : 217 000 €.

Donc, en ajoutant ce montant de recette à celui de l'excédent cité ci-dessus, il résulterait un excédent potentiel de 954 000 €.

Vote : Point sans vote

5 – SUBVENTIONS AU TITRE DU C.I.D.T.

A – Commune de Bus la Mézière

La commune de Bus la Mézière présente un dossier pour un projet d'éclairage public permettant la mise en place d'un point lumineux dans la rue Taupin actuellement inexistant.

Le montant prévisionnel de l'opération : 2 391 .65 €.

L'enveloppe C.I.D.T. est sollicitée pour un montant de 478.33 € (20 % du montant).

Madame Quignon, Conseillère Générale, a émis un avis favorable à cette demande.

Le Président de la Communauté de Communes doit aussi donner un avis.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner un avis favorable à ce dossier.

Vote : **Unanimité** - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

B – Commune de Faverolles

La commune de Faverolles présente un dossier pour des travaux d'éclairage public chemin de Lignières.

Le montant prévisionnel de l'opération : 5 252.78 €.

L'enveloppe C.I.D.T. est sollicitée pour un montant de 1 050.56 € (20% du montant).

Madame Quignon, Conseillère Générale, précise que ce dossier doit être présenté dans le cadre du programme de subvention « IDEAL ».

Le Président de la Communauté de Communes doit aussi donner un avis.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner un avis favorable à ce dossier.

Vote : Unanimité pour présentation du dossier dans le cadre du programme « IDEAL » et non pas au titre de l'enveloppe C.I.D.T.

C – Commune de Montdidier

La commune de Montdidier présente un dossier pour un projet d'achat d'outils de désherbage mécanique, thermique et de matériel permettant de diminuer les doses de produits phytopharmaceutiques.

Le montant prévisionnel de l'opération : 97 000 €.

L'enveloppe C.I.D.T. est sollicitée pour un montant de 9 700 € (20% du montant).

Madame Quignon, Conseillère Générale, a émis un avis favorable à cette demande.

Le Président de la Communauté de Communes doit aussi donner un avis.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner un avis favorable à ce dossier.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention

D – Commune de Rollot

Dossier déjà évoqué par M. Choisy lors de la réunion de bureau du 08.07.10.

La commune de Rollot présente un dossier pour un projet de réhabilitation d'une salle municipale à usage multiple rue du Pronac. Le volet économie d'économie d'énergie est abordé avec des travaux d'isolation important. Le maître d'ouvrage sollicite donc pour ce projet la majoration développement durable.

Le montant prévisionnel de l'opération : 150 000 €.

L'enveloppe C.I.D.T. est sollicitée pour un montant de 37 500 € (25 % du montant).

Madame Quignon, Conseillère Générale, a émis un avis favorable à cette demande.

Le Président de la Communauté de Communes doit aussi donner un avis.

Madame Quignon demande à ce qu'un point soit fait sur les dossiers C.I.D.T. en cours et dont les travaux ne sont pas encore commencés. Un courrier devra être envoyé à chaque maire afin de leur demander qu'il s'engage sur un commencement des travaux en 2011. Ceci permettra que les crédits consacrés à ces dossiers ne soit pas annulés et perdus au terme de la période triennale de l'enveloppe qui s'avère être le 31.12.2011. Il faut préciser qu'aucun report de crédits non consommés n'est possible sur la prochaine période triennale (2012-2014).

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner un avis favorable à ce dossier.

Vote : Unanimité - 0 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention

6 – AVENANT AU MARCHÉ DÉCHETTERIE

La Communauté de Communes a sollicité la société Véolia pour des prestations complémentaires pour le fonctionnement de la déchetterie. Celles-ci visent à offrir un meilleur service à l'utilisateur.

Après discussion, la société Véolia propose à la Communauté de Communes les prestations complémentaires suivantes sans changement de tarif :

- mise en place d'une filière collecte et traitement du bois de classe B. Une benne bois remplacera une benne tout venant (économie de 4 576 € HT/AN pour 300 T collectées).
- Pour permettre ce meilleur tri : ouverture de 4 h supplémentaires de la déchetterie (jeudi après-midi – financer avec les économies cités ci-dessus).
- Traitement des déchets ménagers dangereux avec de nouvelles filières moins coûteuses au prix moyen de 1 100 € HT/T transportée/traitée.

Monsieur Pradellhes précise qu'un complément d'informations sur les différents quais serait souhaitable.

Il indique aussi que les abords de la déchetterie sont souvent jonchés de divers détritiques ou encombrants et que cela donne une mauvaise image de la collectivité et de notre territoire.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant présenté par la société Véolia.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

7 – CONTRAT ADELPHÉ

Lors de la mise en place du tri sélectif sur le territoire communautaire en 2001, la Communauté de Communes a signé un contrat avec Adelphé (société agréée par l'Etat chargée de collecter la taxe du point vert auprès des entreprises, pour la reverser aux collectivités sous forme de soutiens pour le tri).

Ce contrat permet donc de percevoir des soutiens sur les tonnes de matériaux issus du tri sélectif.

Son terme étant au 31.12.10, il convient de le renouveler pour les soutiens, pour bénéficier de la garantie de reprise des matériaux ainsi que des valorisations.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat avec Adelphé.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

8 – INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le décompte présenté concerne :

Corinne Gaudière pour la période du 01.01.10 au 31.01.10

Christian Taverne pour la période du 01.02.10 au 28.02.10

Denis André pour la période du 01.07.10 au 31.12.10

Puisque 3 trésoriers se sont succédés en 2010.

Montant (taux 100 %) :

C. Gaudière : 50.72 €

C. Taverne : 253.50 €

D. André : 304.18 €

En 2009, le bureau communautaire a délibéré pour le versement d'une indemnité de conseil au taux de 50 %.

Versements si maintien du taux de 50 % :

C. Gaudière : 25.36 €

C. Taverne : 126.75 €

D. André : 152.09 €

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire de fixer le taux de versement de l'indemnité aux comptables successifs. Le taux proposé est celui de 50 % comme en 2009.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

9 – DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR SUR L'AERODROME

L'association « les chiffons volants », locataire des infrastructures de l'aérodrome intercommunal de Fignières/Courtemanche, sollicite une autorisation d'occupation de terrain de 400 m2 pour la construction d'un hangar à côté de celui existant.

Le loyer serait identique à celui perçu pour le bâtiment existant d'une même superficie et revalorisé en 2010, soit une redevance annuelle de 630 €.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner son accord pour la construction de ce bâtiment.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

Monsieur Lefèvre demande qui est propriétaire des hangars au départ des locataires quand ce sont eux qui les ont construits. Dans ce cas, la propriété des bâtiments revient à la Communauté de Communes propriétaire du sol.

Monsieur Pradeilhes souhaite qu'il soit demandé aux « chiffons volants » d'embellir les abords des bâtiments construits en y réalisant par exemple des plantations.

Le Président précise qu'un commencement de plantation a été fait.

10 – CONVENTION TELE ASSISTANCE

Le Conseil Général de la Somme organise la diffusion de la télé assistance sur le territoire départemental pour les personnes âgées et handicapées.

Le service aide à domicile de la Communauté de Communes est partenaire du département pour la diffusion de ce service.

100 personnes sont abonnées au service (tarif mensuel 13.52 €).

Le Conseil Général demande à la communauté de communes de contractualiser ce partenariat.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

11 – PREPARATION DU D.O.B.

Les principales inscriptions budgétaires de 2011 seront :

- Etudes pour la création d'un centre multi accueil petite enfance. La réalisation interviendra en 2012 puisque plusieurs possibilités sont à envisager.
- Le déneigement en hausse,
- Le subventionnement pour l'achat de vélo électrique, suite à l'avis unanime de la commission.

Vote : Point sans vote

12 – MARCHÉ DE VOIRIE 2011

Les travaux du programme de voirie 2010 seront prochainement terminés. Il est nécessaire d'appréhender les différentes phases du programme 2011 soit :

- Préparation du marché voirie 2011.
- Sondage auprès des communes pour recenser celles qui souhaitent estimer des travaux de voirie en vue de leur inscription au prochain programme.
- Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- Groupement de commande.
- Consultation pour le choix d'une entreprise.
- Le montant de la subvention aux communes.
- La prise en charge du coût de la maîtrise d'œuvre par la communauté de communes.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à lancer ces différentes phases et à signer les documents de marché dès les consultations terminées.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

13 – ABANDON DU RECOURS CONTENTIEUX AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

La Communauté de Communes a introduit un recours contentieux auprès du tribunal administratif contre l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Somme et de la Picardie pour la définition des zones retenues pour l'implantation de parcs éoliens.

Après plusieurs réunions avec le Préfet et le Sous Préfet, il semblerait qu'il soit possible de faire évoluer les zones d'implantation d'éoliennes même sur des périmètres non validés lors de la précédente Z.D.E.

Pourraient être concernées, entre autre, la commune de Rollot ainsi que des communes de l'Oise.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à abandonner le recours contentieux auprès du tribunal.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

14 – INDEMNITE AU PERSONNEL DE LA REGIE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le Président informe les élus communautaires des efforts faits par les personnels de la régie de collecte des déchets ménagers.

En effet, 355 tonnes d'ordures ménagères de moins par rapport à 2009 ont été collectées en 2010. Signe du respect des consignes données au personnel pour éviter trop de déchets recyclables enfouis.

Pour récompenser les efforts, le Président et le Vice Président avaient proposé au personnel, le versement d'une prime qui serait fonction des résultats obtenus en 2009. Le même dispositif leur avait été proposé début 2010.

Le calcul du montant restera le même : montant de T.G.A.P. économisé par rapport au tonnage évincé (355T). Le montant qui ressortira de ce calcul représentera le volume financier total à diviser par le nombre d'agents pour l'attribution de la prime.

L'indemnité à verser sera l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) prévue au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale. Le montant moyen annuel prévu par grade sera assorti d'un coefficient multiplicateur d'ajustement déterminé par le Président de la communauté de communes. Un arrêté d'attribution sera établi à chaque agent titulaire et non titulaire du service de la collecte des ordures ménagères.

Les crédits nécessaires au versement de cette prime sont prévus au B.P. 2010 et au compte 812.64118.A02.

Etant donné les excellents résultats, le Président demande aux élus communautaires la reconduction de ladite prime.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à reconduire la prime au personnel de la régie de collecte des ordures ménagères.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

15 – CONVENTION AVEC LES UNITES PSCHO PEDAGOGIQUES D'ANDECHY ET GRATIBUS

La convention entre le S.I.V.O.M. d'abord, puis la Communauté de Communes et la P.E.P. 80 pour la location des locaux des communes d'Andechy et Gratibus accueillant les classes des U.P.P. est arrivée à son terme le 31.12.2010.

Une nouvelle convention doit être signée entre la Communauté de Communes et la P.E.P. 80.

La rédaction des différents articles de la convention est effectuée avec le concours des maires des deux communes concernées.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Vote : Unanimité - 11 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

16 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – Structure multi accueil petite enfance

René Mary indique qu'il vient d'être contacté par la Caisse d'Epargne de Picardie concernant ce projet puisque cet organisme bancaire peut proposer à la communauté de communes des services notamment sur l'étude de faisabilité. Il s'agit du dispositif « défi crèche ».

2 –C.L.S.H.

Monsieur Pradeilhes souhaite qu'une réflexion soit engagée, avec éventuellement, la création d'un comité de pilotage, pour la création d'un C.L.S.H. intercommunal.

Monsieur Pradeilhes émet le même souhait en ce qui concerne la création d'une MARPA.

Monsieur Foirest informe ses collègues, pour bien connaître le sujet des MARPA en tant que représentant de la MSA, que même si une demande est portée au niveau intercommunal, celle-ci sera rejetée au motif qu'il y a sur l'arrondissement de Montdidier suffisamment de dispositifs d'accueil déjà en place.

Le Président précise que la réflexion peut être engagée, mais, qu'avant de voir la création d'un C.L.S.H. ou d'une MARPA intercommunal, il faudra préalablement procéder à une révision des statuts de l'E.P.C.I. En effet, la communauté de communes ne dispose pas dans ses statuts actuels des compétences relatives à la construction ou gestion de ces deux types de structures.

3 – Office du tourisme

M. Soufflet a été interpellé par la Présidente de l'office du tourisme, Claire Sirot, à propos d'une baisse de 5 000 € de la subvention accordée à l'office en 2011.

Monsieur Jean-Pierre Gérard informe que cette baisse n'est possible que si les élus communautaires, lors du vote du budget primitif 2011 en font la demande expresse et qu'il vote majoritairement cette sollicitation.

4 – Environnement

Monsieur Triplet informe de la présentation de l'étude relative à l'évolution de la filière déchets faite début décembre à la commission. Des éléments complémentaires ont été demandés. Ils sont en cours d'étude et seront présentés à la commission prochainement.

L'opération des relais du tri se poursuit avec l'intégration de nouvelles communes. Des sensibilisations en milieu scolaire sont programmées.

5 – Voirie

Les travaux de voirie du programme 2010 seront bientôt terminés informe monsieur Lefèvre.

6 – Culture

Monsieur Foirest rappelle aux élus la présentation du projet d'action culturelle triennale du 28 janvier à l'église de Fescamps.

En ce qui concerne la piscine A. Gobin, les investissements en matériel de cardi'eau training tour donnent de bons résultats. Les nombreux cours dédiés à l'activité sont complets, il existe même une liste d'attente.

Il est nécessaire de proposer des nombreuses activités pour faire venir le public qui de nos jours n'est plus seulement simple nageur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Président,

J.P. GERARD